lorsqu'une pétition est déposée ouvertement dans cette Chambre, tout le monde le sait. C'est dans les *Débats* le lendemain et tout le monde sait qu'il y a eu des pétitions de déposées. D'ailleurs, il y a eu des députés de chaque côté de la Chambre qui ont déposé des pétitions traitant de la question des langues officielles et du problème d'APEC et de la Loi 178 au Québec. Mais, je ne pense pas que le ministre, voulant être un leader de cette Chambre, a accompli son devoir entièrement comme membre d'un Cabinet, comme membre d'un gouvernement en laissant, peut-être par le truchement du Règlement, passer qu'il n'était pas associé du tout avec cette pétition. Je reconnais que le ministre a le droit de la déposer sur le Bureau. Mais je reconnais aussi que le ministre parfois devrait se lever à la Chambre et désavouer ce groupe qui veut détruire mon pays. Et cela, monsieur le Président, je le dis sérieusement. Ce groupe-là devrait être désavoué par tous les députés de cette Chambre. Pour moi, cela est important.

Maintenant, pour en revenir à la question du système parlementaire et de notre démocratie, c'est vrai, monsieur le Président, que notre système parlementaire et notre démocratie permettent à quelque groupe que ce soit de déposer une pétition en cette Chambre. C'est un droit qui est acquis aux Canadiens depuis nombre d'années. Je ne conteste pas cette disposition. Mais la pétition en question porte toujours une prière, et cette prière se lit comme suit: «La pétition des soussignés résidants du Canada qui se prévalent maintenant de leur droit ancien et incontesté de présenter un grief commun dans l'assurance certaine que votre Chambre y apportera un remède.»

Monsieur le Président, les pétitionnaires, ceux qui ont signé les pétitions que le ministre a déposées, s'assurent que le gouvernement ou qu'enfin le Parlement apportera un remède à leurs problèmes. Et cela, monsieur le Président, veut dire quoi? Cela veut dire abolir les langues officielles au pays, cela veut dire proclamer le pays un pays unilingue anglais. Monsieur le Président, je ne suis pas prêt à faire cela, moi. Et je ne pense pas que le ministre non plus soit prêt à faire cela. Et c'est pour cela que j'ai dit que de le faire d'une façon sournoise, par-dessous la table, je pense que ce n'est pas tout à fait correct, et je désavoue, ce groupe APEC. Et je le répète, finalement, pour finir mes commentaires, monsieur le Président, que si le ministre s'est senti blessé parce que j'ai dit qu'ils manquaient de courage, lui et ses collègues, je maintiens que ce n'est pas antiparlementaire. Le courage, c'est de se lever en cette Chambre, comme il l'a fait aujourd'hui. Et je l'en remercie. C'est de se lever et de désavouer le groupe qu'il dit représenter en déposant une pétition à la Chambre.

• (1120)

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'aimerais simplement ajouter quelques mots aux commentaires de mon collègue le ministre de la Justice.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, un certain nombre d'entre nous ont été contrariés par ces deux articles de *La Presse*. Le premier a paru samedi et le deuxième dans l'édition d'aujourd'hui.

On laisse clairement entendre dans ces articles que les députés, en assumant leurs responsabilités et en accomplissant leur devoir, qui était de déposer ces pétitions au nom de leurs électeurs, manifestaient en quelque sorte leur appui au contenu des pétitions. Rien de plus faux.

Je crois tout à fait approprié que nous soulevions la question de privilège premièrement pour bien préciser que ceux d'entre nous qui ont déposé ces pétitions n'approuvent absolument pas leur contenu. Je n'appuie pas l'APEC, je ne l'ai jamais fait, et je ne le ferai jamais.

Je crois qu'après 17 ans passés au Parlement, un député acquiert une réputation qu'il peut soutenir grâce notamment aux votes enregistrés à son nom à la Chambre et aux positions qu'il a adoptées dans sa circonscription et partout au pays, qui sont bien documentés et que tous ceux qui le désirent peuvent consulter. Au cours des 17 années et demie où j'ai eu le privilège de siéger au Parlement, je crois avoir acquis une certaine réputation parce que j'ai la conviction que nous devons protéger nos droits au Canada, que nous devons tous lutter contre toutes les formes possibles d'intolérance et que tous les Canadiens devraient jouir de la liberté d'expression.

J'ai pris l'habitude, depuis que je siège au Parlement, de déposer à la Chambre des communes les pétitions que me font parvenir mes électeurs en me demandant de les transmettre au Parlement. J'admets d'emblée qu'aucune disposition du Règlement n'oblige les députés à s'acquitter de cette obligation morale, à voter à leur place, à prendre part au débat ou à assumer leurs nombreuses autres responsabilités. Un des droits les plus fondamentaux pour lesquels des gens ont lutté et sont morts est la liberté d'expression, dont le droit de présenter des pétitions au Parlement est un corollaire.